



Centre de traitement des matières organiques
(CTMO)

Procès-verbal de l'assemblée régulière
Comité de suivi Ouest

Rencontre du 8 mars 2017
Mairie de Saint-Laurent



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

CENTRE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES (CTMO)

COMITÉ DE SUIVI OUEST

LE 8 MARS 2017

18 h 00 – 20 h 00

MAIRIE DE SAINT-LAURENT

777 boulevard Marcel-Laurin

Montréal (QC) H4M 2M7

Présenté à	Comité de suivi Ouest
Rédaction du procès-verbal	Transfert Environnement et Société 5524 Saint-Patrick Montréal, Québec, H4E 1A6
Animation	Marie Beaubien, <i>animatrice</i> Danny King, <i>secrétaire</i>

Table des matières

1	Participants à la rencontre.....	1
2	Objectifs de la rencontre	2
3	Déroulement.....	2
4	Procès-verbal	2

Liste des annexes

Annexe 1 : Liste des décisions et des suivis.....	10
Annexe 2 : Présentation réalisée au Comité de suivi Ouest.....	12
Annexe 3 : Revue de presse	25

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des décisions de l'assemblée régulière du 19 octobre 2017	3
Tableau 2 : Liste des suivis de l'assemblée régulière du 19 octobre 2016.....	3

1 PARTICIPANTS À LA RENCONTRE

Étaient présents à l'assemblée régulière du Comité de suivi - Ouest du 8 mars 2017 :

Membres du Comité de suivi Ouest :

Beulac, Gaby	Représentante administrative - Saint-Laurent
Blain, Éric	Représentant du promoteur - Ville de Montréal
Chitilian, Harout	Élu - Ahuntsic-Cartierville
Desrosiers, Linda	Citoyenne - Ahuntsic-Cartierville
Déziel, Guy	Représentante d'un organisme de la société civile - Pierrefonds-Roxboro - Vert Cité
Lajoie, Anne-Christine	Représentante administrative - Ahuntsic-Cartierville
Gignac, Yves	Élu - Pierrefonds-Roxboro
Mainville, Sophie	Représentante d'un organisme de la société civile - Saint-Laurent - Développement économique Saint-Laurent
McDougall, Patricia	Représentant d'un organisme institutionnel - CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal
Rémy, Élyse	Représentante d'un organisme de la société civile - Ahuntsic-Cartierville - Ville en vert

Consultant (Transfert Environnement et Société) :

Beaubien, Marie	Animatrice
King, Danny	Secrétaire

Étaient absents à l'assemblée régulière du Comité de suivi – Ouest du 8 mars 2017 :

Membres du Comité de suivi Ouest :

Beaudoin, Stéphane	Représentant administratif - Pierrefonds-Roxboro
Haouari, Yassine	Citoyen - Saint-Laurent
Kayal, Michel	Citoyen - Pierrefonds-Roxboro
Montpetit, Nicolas	Représentant d'un organisme de la société civile oeuvrant en Environnement à l'échelle montréalaise - Regroupement des écoquartiers de Montréal
Miele, Francesco	Élu - Saint-Laurent

Sièges vacants

Représentant de l'exploitant

2 OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

L'assemblée régulière du Comité de suivi Ouest (« Comité ») du 8 mars 2017 avait pour but principal de présenter et d'informer les membres du Comité sur les thématiques des odeurs et du péril aviaire.

3 DÉROULEMENT

La rencontre du 8 mars 2017 a eu lieu à la Mairie de Saint-Laurent entre 18 h 00 et 20 h 00.

Une présentation PowerPoint (annexe 2) exposant certaines sections de l'ordre du jour a été utilisée dans le cadre de ce Comité.

L'ordre du jour de la rencontre était le suivant :

1. Présentation de l'ordre du jour
2. Prise des présences
3. Retour sur la dernière assemblée
4. État d'avancement du projet
5. Présentation des thématiques
 - a. Approche par thématiques et recommandations de l'OCPM
 - b. Thématique : odeurs
 - c. Thématique : péril aviaire
6. Prochaines rencontres
7. Varia
8. Clôture de l'assemblée

4 PROCÈS-VERBAL¹

1. Présentation de l'ordre du jour et prise des présences

Suite à la présentation de l'ordre du jour, Mme Marie Beaubien fait un tour de table pour la prise des présences. Mme Anne-Christine Lajoie qui reprend le siège de *Représentante administrative - Ahuntsic-Cartierville* se présente. Mme Beaubien demande si des membres du Comité souhaitent ajouter des sujets au point varia.

¹ La liste des décisions adoptées par le Comité pour l'assemblée régulière du 8 mars 2017 et la liste des suivis à réaliser par les membres se trouve à l'annexe 1. Les diapositives présentées lors de cette assemblée sont disponibles à l'annexe 2.

2. Retour sur la dernière assemblée

a. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée

Les membres du Comité approuvent unanimement le procès-verbal tel que reçu par courriel le 24 février dernier.

b. Mise à jour des règles de fonctionnement et de la liste de décisions

M. Blain revient sur la liste des décisions prises à la dernière assemblée.

Tableau 1 : Liste des décisions de l'assemblée régulière du 19 octobre 2017

Thématique	Décisions
Règle de fonctionnement du Comité	Les règles d'atteinte du quorum sont dorénavant de « 50 % des membres +1 ».
Contenu des assemblées régulières	Approbation du procès-verbal
	La circulation, les odeurs, le bruit et la Chaire de recherche seront les prochains sujets abordés lors des rencontres de mars, juin et septembre 2017.

c. État d'avancement de la liste des suivis

M. Blain revient sur la liste des suivis de la dernière assemblée.

Tableau 2 : Liste des suivis de l'assemblée régulière du 19 octobre 2016

Suivis	Responsable	Échéancier
Cibler les dates précises pour les assemblées régulières pour l'année 2017	Ville de Montréal	À la sortie des calendriers municipaux
Présenter à combien d'unités de ménage correspond le 25 000 tonnes de matières qui seront traitées par le centre pilote de prétraitement.	Ville de Montréal	Sera présenté à une assemblée thématique ultérieure
Réfléchir à la structure de la première assemblée publique ainsi qu'au rôle des membres du Comité.	Comité	Assemblée régulière précédant la première assemblée publique

3. État d'avancement du projet

M. Blain expose une mise à jour des étapes réalisées ainsi que l'échéancier de réalisation du projet.

Questions/commentaires	Réponses
À quoi réfère le Plan triennal d'immobilisation?	Le Plan triennal d'immobilisation a été adopté par les élus en novembre dernier et réfère à tous les projets d'investissements prévus par la Ville de Montréal entre 2017 et 2019. Le projet des centres de traitement des matières organiques en fait partie.

Questions/commentaires	Réponses
Initialement la mise en opération était prévue en 2019?	La mise en opération est maintenant prévue en 2020.
Il y aura un autre centre de biométhanisation dont l'emplacement sera à déterminer?	L'emplacement du second centre de biométhanisation se situera dans le secteur sud de l'île de Montréal. L'emplacement précis reste à déterminer.

M. Blain présente la revue de presse qui contient l'article du journal *The Gazette* du 5 novembre 2016 intitulé *City's Compost Centres a Year Behind Schedule* (annexe 3).

Questions/commentaires	Réponses
Qu'est-ce qui explique le retard d'un an dans l'échéancier?	Le projet est subventionné par différents paliers de gouvernement pour un montant total de 135 millions de dollars. Nous avons besoin d'une confirmation formelle de toutes les subventions avant de lancer les appels d'offres. En ce moment, nous sommes en attente de la confirmation de subventions fédérales. Cette dernière devrait être reçue sous peu.
Est-ce qu'un délai dans la conclusion de ces ententes pourrait retarder le projet?	Dans le cas où la Ville de Montréal entamait le processus d'appel d'offres, le gouvernement fédéral remettrait en question la demande de subvention et conclurait que la Ville a, à elle seule, les moyens financiers nécessaires à la réalisation du projet. Le dossier est suivi de très près par l'équipe de projet des centres de traitement des matières organiques. Les fonctionnaires fédéraux auraient approuvé le projet, il ne manquerait que la signature du ministre.

4. Présentations thématiques

M. Blain explique que la rencontre du mois de mars et les prochaines assemblées seront consacrées aux thématiques suggérées par les membres lors des rencontres de 2016. Les membres ont également exprimé le souhait d'avoir une présentation des recommandations de l'OCPM. Afin d'établir un lien entre les recommandations et les différentes facettes du projet, il est proposé d'aborder les recommandations au fur et à mesure des thématiques traitées. Au fil des rencontres, l'ensemble des recommandations de l'OCPM seront couvertes.

a. Odeurs²

M. Blain présente M. Thierry Pagé, de la firme Odotech (« société de technologie environnementale qui se spécialise dans le suivi et la gestion des odeurs, des contaminants gazeux et des poussières »³). Cet expert sera en mesure de présenter et de répondre aux questions techniques associées à cette thématique.

² La section sur la thématique des odeurs peut être consultée à l'annexe 2 (diapositives 15 à 38).

³ <http://www.odotech.com/>

Afin d'introduire la thématique des odeurs, un reportage⁴ de juin 2013 de l'émission *Découverte* sur les nez électroniques est présenté.

M. Blain et M. Pagé présentent la thématique liée aux odeurs.

Questions/commentaires	Réponses
Dans le cadre de la modélisation, les calculs d'unités odeurs (u.o.) réalisés ont été effectués sur quelle distance?	Dans un rayon de 500 mètres. Les lignes directrices dictent de ne pas localiser de sites de compostage fermés à moins de 500 mètres d'un récepteur sensible.
Y a-t-il une réglementation au niveau de la durée d'exposition d'un récepteur sensible à une odeur? Vous mentionnez inférieur à 1 u.o./m ³ 98 % du temps (soit 175 h/an) et inférieur à 5 u.o./m ³ 99,5 % du temps (soit 44 h/an)	Dans les calculs demandés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) pour approuver le choix du site, dès qu'un récepteur sensible atteint un seuil d'odeur pendant plus de 4 minutes, ce temps doit être comptabilisé comme une heure. Donc, dans la norme, il est prévu que le niveau des odeurs ne peut dépasser 5 unités odeurs (u.o./m ³), plus de 44 heures par année. Ces heures ne sont pas nécessairement consécutives ou des périodes d'une heure complète. Il est important aussi de mentionner que les conditions météorologiques changent constamment entraînant des variations continues dans le comportement des odeurs.
Lorsqu'on fait des tests acoustiques, le bruit qu'on évalue pendant 5 minutes sera reporté sur une heure. Ce que vous dites c'est que l'odeur perçue pendant 4 minutes est reportée sur une heure?	Cette question sera expliquée dans les prochaines diapositives.
Pouvez-vous revenir sur la notion de récepteur sensible? Vous avez dit que les récepteurs sensibles étaient des résidences, des hôpitaux, des écoles, etc. et vous avez également mentionné qu'il y avait 500 mètres ou plus de distance entre le site de compostage et les récepteurs sensibles?	Dans les lignes directrices du MDDELCC, il doit y avoir une zone d'au moins 500 mètres entre la zone où il y a des activités de compostage et les récepteurs sensibles. Le MDDELCC demande qu'il n'y ait pas de zones à récepteurs sensibles à moins de 500 mètres d'un site de compostage dont les activités sont à l'intérieur des bâtiments étant donné la capacité de contrôle des nuisances. Si les activités sont faites à l'extérieur d'un bâtiment, la distance prescrite est d'au moins 1000 mètres.
Est-ce que la distance de 500 mètres est calculée en tenant compte de la cheminée comme épïcéntré?	Le MDDELCC recommande une distance de 500 mètres à partir de la zone d'où les odeurs sont émises, dans ce cas-ci, on réfère à la cheminée.

⁴ Le reportage de *Découverte* du dimanche 9 juin 2013 est disponible via Internet à l'adresse web suivante : <http://ici.radio-canada.ca/emissions/decouverte/2012-2013/Reportage.asp?idDoc=297047>

Questions/commentaires	Réponses
Le site est localisé où exactement?	Il est situé près de l'autoroute 13, au nord d'Henri-Bourassa. Il est identifié par la zone en blanc sur la carte (voir diapositive 26 de l'annexe 2).
Sur les cartes, vous avez identifié l'ensemble des zones sensibles pour en tenir compte?	Tous les récepteurs sensibles ont été pris en compte et apparaissent sur la carte. En gros, les récepteurs sensibles sont constitués de résidences, commerces, institutions (écoles, CHSLD, etc.)
Il y a une clinique de physio sur la voie de desserte de l'autoroute 13?	C'est une aire zonée industrielle.
Selon moi, il y a une différence entre les différents récepteurs sensibles. Les enfants d'une école ou d'une garderie ne réagiront pas de la même façon que des résidents ou des résidents d'un CHSLD. De plus, ce ne sont pas des endroits climatisés et donc l'été les fenêtres sont ouvertes.	Les lignes directrices imposent que indiquent que les odeurs seront inférieures à : <ul style="list-style-type: none"> - 5 u.o./m³, 99,5 % du temps. C'est-à-dire que les récepteurs sensibles ne feront que percevoir une faible odeur moins de 44 heures par année. - 1 u.o./m³, 98,5 % du temps. À 1 u.o./m³, on commence à peine à percevoir une odeur et, à cette concentration, il est difficile d'en identifier la nature.
Entre une odeur de gazon ou une odeur désagréable, il y a une différence au niveau de la nocivité.	Les odeurs des centres de compostage ne sont pas nocives mais certaines peuvent être désagréables. L'appréciation des odeurs ne se fait qu'à environ 5 u.o./m ³ . C'est le seuil de discernement et c'est à ce moment que le récepteur peut se faire une idée de ce qu'il sent.
Basé sur quelqu'un qui est en santé?	Exactement.
Comment se fait une modélisation?	Ce sont des études qui intègrent différents types de données, dont : <ul style="list-style-type: none"> - bases de données des émissions d'odeurs de projets similaires déjà réalisés - modèles mathématiques reconnus par le MDDELCC, développés et validés par l'agence de protection de l'environnement aux Etats-Unis et mondialement en application - données du futur site (bâtiment, type d'émission, hauteur de la cheminée, usage du territoire, etc.) - données météorologiques des cinq dernières années pour la zone couverte
Est-ce que les couloirs de vent qui sont créés par les bâtiments sont pris en compte? Les cinq dernières années météorologiques sont prises en compte, mais lorsqu'on l'applique sur un site précis avec ses composantes architecturales, est-ce que les modélisations sont toujours bonnes?	Au centre-ville, il peut y avoir des couloirs de vent étant donné la hauteur des bâtiments. Dans la zone qui nous concerne, les bâtiments sont relativement peu élevés et de faibles densités.
La cheminée est l'épicentre des odeurs potentielles et sa hauteur est de 22,5 mètres. Selon ce qui a été mentionné précédemment, les nez seront situés près du site.	Oui, il y aura un nez sur la cheminée pour mesurer les odeurs émises combiné à une station météo pour modéliser en temps réel la dispersion La vitesse d'éjection des émissions de la cheminée est de 30 mètres par seconde soit l'équivalent d'environ

Questions/commentaires	Réponses
	100 kilomètres à l'heure. L'air sera projeté en hauteur c'est là que le phénomène de dilution entre en jeu. L'air rejeté se dilue avec l'air ambiant jusqu'à ne plus être perceptible.
Si les concentrations d'odeurs à la cheminée sont plus élevées, est-ce que celles-ci peuvent être perçues plus loin?	<p>Une cheminée est un système de dilution. Plus une cheminée est haute, la vitesse d'éjection est rapide et les vents sont forts, plus les composants sortant de la cheminée seront dilués. Il est donc souhaitable d'avoir une cheminée en hauteur.</p> <p>La combinaison en vitesse et concentration est importante. Il faut comprendre que pour une source d'émission donnée, si on veut augmenter la vitesse, des ventilateurs qui aspirent et rejettent plus d'air frais, la concentration d'odeur sera donc plus faible. On émet la même quantité de composés odorant mais la dilution sera meilleure.</p>
Dans la présentation, il a été mentionné que s'il y avait une problématique d'odeurs, il était toujours possible d'arrêter l'entrée des matières, le temps de trouver une solution. Est-ce que l'odeur disparaît tout de suite après l'arrêt des opérations?	<p>L'odeur se disperse immédiatement. Elle ne reste pas en place. Les masses d'air sont toujours en mouvement.</p> <p>Avec l'arrêt de l'entrée des matières organiques, il y a aussi fin de l'apport de matières odorantes.</p>
Les odeurs ne resteront pas au sol comme sur un lieu d'enfouissement?	<p>Sur un lieu d'enfouissement, les matières demeurent au sol et les odeurs s'y dégagent en continu parce qu'ils ne sont pas confinés.</p> <p>Le site de compostage sera en milieu fermé. Les odeurs ne pourront pas être émises à partir du sol.</p>
Qui a la compétence d'application du règlement municipal 90?	C'est la Ville de Montréal (ville-centre).
Vient-on augmenter la charge des inspecteurs déjà en fonction?	Les inspecteurs gèrent tout ce qui touche les odeurs sur le territoire. De son côté, la Ville n'ajoute que quelques installations sur des milliers déjà existantes. Mentionnons que les plaintes provenant des sites industriels sont en diminutions dû aux efforts réalisés au cours des dernières années. Le plus grand enjeu relié aux odeurs à Montréal présentement touche les restaurants.
Est-ce qu'il y aura des camions en attente à l'extérieur des bâtiments? Est-ce que ceux-ci peuvent être source d'odeurs? Y a-t-il un temps d'attente prédéterminé?	La conception des centres devra se faire pour limiter la formation de file d'attente. Il y a une limite au niveau de la file d'attente comme à tous les sites de traitement des matières résiduelles.
Du lixiviat peut s'accumuler dans les bennes. Qu'est-ce qui est prévu à cet effet?	Les sites seront équipés pour recevoir le lixiviat. À terme, la flotte de camions sera renouvelée pour des véhicules plus modernes et étanches.
Est-ce qu'il y a de meilleures spécifications pour l'achat des nouveaux camions?	Oui. Certaines spécifications seront ajoutées lors des futurs achats de camions.
Ce sont des technologies qui existent déjà depuis plusieurs années ailleurs. Est-on au courant des pires situations qui pourraient se produire?	Justement, la première étape réalisée par la Ville de Montréal a été de se renseigner sur les problématiques que peuvent rencontrer ce type d'infrastructures.

Questions/commentaires	Réponses
	<p>Les situations problématiques proviennent généralement de l'utilisation d'un procédé non adapté au type de matières.</p> <p>Pour faire les bons choix d'installations, la Ville a réalisé des études sur les différents procédés utilisés en Ontario et en Europe. L'adéquation entre les technologies de type aérobie et anaérobie s'avère la solution optimale pour le type de matières dont il faut disposer dans l'agglomération de Montréal.</p>
<p>Dans l'article, il est mentionné que la Ville prévoit faire des collectes dans les résidences et les appartements. Y a-t-il un plan futur pour la récupération des matières organiques provenant des hôpitaux?</p>	<p>La Ville de Montréal se réserve un potentiel de 30 000 tonnes métriques par année dans ses installations de biométhanisation afin de traiter une partie des matières organiques provenant des industries, des commerces et des institutions (ICI).</p>
<p>On espère que l'implantation de la collecte des matières organiques se fera plus rapidement que celle des matières recyclables!</p>	<p>À la différence des collectes de matières recyclables lors de leur implantation, les gens semblent être prêts à gérer leurs matières organiques.</p>
<p>Y a-t-il une senteur à la sortie de la cheminée?</p>	<p>À la sortie de la cheminée, l'air expulsé est concentré et a une odeur boisée générée par le biofiltre. Ce qu'il faut garder à l'esprit ce n'est pas la senteur à la sortie de la cheminée, mais bien l'odeur du panache lorsqu'il touche le sol.</p>
<p>Plus on va desservir de population, plus il y aura de camions?</p>	<p>Tous les calculs effectués sur la circulation des camions prennent en considération des installations fonctionnant à pleine capacité.</p>
<p>Lorsqu'il y a eu l'étude sur les odeurs des camions, à combien d'u.o./m³ s'élevaient les mesures derrière les bennes?</p>	<p>Environ 50 u.o./m³, même niveau d'odeur qu'un camion d'ordures ménagères. Les capteurs étaient placés au-dessus de la benne. À titre indicatif, lorsqu'on se met le nez dans une poubelle malodorante, on réfère à une concentration d'environ 500 u.o./m³.</p>
<p>Vous avez indiqué 500 u.o./m³ pour l'odeur d'une poubelle. Comment se fait-il que vous avez mesuré seulement 50 u.o./m³ pour le camion?</p>	<p>La référence pour une poubelle est à l'intérieur du contenant tandis que celui du camion était une mesure prise au-dessus de la benne.</p>
<p>Est-ce que le 50 u.o./m³ a été calculé lors des pires conditions de chaleur?</p>	<p>Il y a effectivement une corrélation entre l'odeur et la température et ce résultat le prend en compte.</p>
<p>Une requête 311 a été placée par une facture parce qu'elle marche dans les rues l'été et que les odeurs émanant des bacs de matières organiques sont insupportables.</p>	<p>Les gens se doivent de respecter les consignes de nettoyage des bacs.</p>
<p>Il sera important de faire un suivi sur les recours que les citoyens pourront prendre envers l'opérateur. C'est un site qui sera opéré par le privé et un citoyen qui passerait par le 311 pour une réaliser une plainte pourrait trouver cela difficile.</p>	<p>Le site appartiendra à la Ville de Montréal et du personnel de la ville y sera régulièrement pour assurer la bonne conduite des opérations.</p> <p>Dès qu'il y aura détection d'un problème potentiel, la Ville agira pour trouver une solution.</p>
<p>Vous dites que les portes à double sas éviteront la propagation des odeurs, mais lorsque plusieurs camions arriveront en même temps, les odeurs dues aux portes qui resteront</p>	<p>D'abord, les installations fonctionnent en pression négative. L'air est aspiré vers l'intérieur lorsque les portes s'ouvrent.</p> <p>D'autre part, un seul camion entrera à la fois et les</p>

Questions/commentaires	Réponses
ouvertes devront être contenues.	portes à double sas permettent d'éviter la propagation d'odeur.

b. Péril aviaire⁵

M. Blain présente la thématique reliée au péril aviaire.

Questions/commentaires	Réponses
Qu'est-ce que le péril aviaire ? Que les avions pourraient frapper des oiseaux?	Exactement.

5. Varia

Mme Beaubien mentionne que le Comité entre graduellement dans le cœur des sujets et que ceux-ci peuvent être complexes. Si un membre a des questions entre les assemblées régulières et qu'il aimerait qu'on leur réponde à la prochaine assemblée, il est toujours possible d'envoyer ces questions à M. Danny King via son courriel : dking@transfertconsult.ca. Elles seront ainsi traitées dans l'assemblée qui suivra.

6. Prochaines rencontres

Mme Beaubien explique le calendrier des rencontres pour 2017, ainsi que les thématiques qui y seront abordées. La prochaine assemblée régulière du Comité Ouest aura lieu le 14 juin 2017 et la thématique abordée sera la circulation.

7. Clôture de l'assemblée

⁵ La section sur thématique du péril aviaire peut être consultée à l'annexe 2 (diapositives 39 à 45).

Annexe 1 :

Liste des décisions et des suivis

Centre de traitement des matières organiques (CTMO)
Assemblée régulière du Comité de suivi Est du 19 octobre 2016

Liste des décisions

Thématique	Décisions
Règle de fonctionnement du Comité	-
Contenu des assemblées régulières	Approbation du procès-verbal du 19 octobre 2017

Liste des Suivis

Suivis	Responsable	Échéancier
Présenter à combien d'unités de ménage correspond le 25 000 tonnes de matières qui seront traitées par le centre pilote de prétraitement	Ville de Montréal	Sera présenté à une assemblée thématique ultérieure

Liste des sujets potentiels à traiter en comité

Sujets
-

Annexe 2 :

Présentation réalisée au

Comité de suivi Ouest

Service de l'environnement

Réduire pour mieux grandir

Centre de traitement des matières organiques

Comité de suivi Ouest n° 3

Mairie de l'arrondissement de Saint-Laurent

8 mars 2017

Montréal

Ordre du jour

- 1 – Présentation de l'ordre du jour
- 2 – Prise de présence
- 3 – Retour sur la dernière assemblée
- 4 – État d'avancement du projet
- 5 – Présentations thématiques
 - Odeurs
 - Péril aviaire
- 6 - Varia
- 7 - Prochaine rencontre
- 8 - Clôture

Montréal

2

Service de l'environnement

Section 1

Présentation de l'assemblée régulière

Montréal

1

Service de l'environnement

Section 2

Tour de table

Montréal

3

Liste des membres

Nom	Organisation	Catégorie de membre au Comité
Yassine Haouari		Citoyen - Saint-Laurent
Linda Desrosiers		Citoyen - Ahuntsic-Cartierville
Michel Kayal		Citoyen - Pierrefonds-Roxboro
Francesco Miele	Ville de Montréal	Élu - Saint-Laurent
Harout Chitilian	Ville de Montréal	Élu - Ahuntsic-Cartierville
Yves Gignac	Ville de Montréal	Élu - Pierrefonds-Roxboro
Gaby Beaulac	Ville de Montréal	Représentant administratif - Saint-Laurent
Carole Bilodeau	Ville de Montréal	Représentant administratif - Ahuntsic-Cartierville
Stéphane Beaudoin	Ville de Montréal	Représentant administratif - Pierrefonds-Roxboro
Éric Blain	Ville de Montréal	Représentant du Service de l'Environnement
À combler		Représentant de l'exploitant
Nicolas Montpetit	Regroupement des éco-quartiers de Montréal	Représentant d'un organisme de la société civile oeuvrant en Environnement à l'échelle montréalaise
Patricia McDougall	CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal Centre d'hébergement de Saint-Laurent	Représentant d'un organisme institutionnel
Sophie Mainville	Développement économique Saint-Laurent	Représentant d'un organisme de la société civile - Saint-Laurent
Élyse Rémy	Ville en vert	Représentant d'un organisme de la société civile - Ahuntsic-Cartierville
Guy Déziel	Vert Cité	Représentant d'un organisme de la société civile - Pierrefonds-Roxboro
À combler		Représentant des industries

Animation Médiation

Nom	Organisation	Catégorie de membre au Comité
Marie Beaubien	Transfert Environnement et Société	Animation et médiation
Danny King	Transfert Environnement et Société	Secrétariat

4

Adoption du Procès Verbal du comité de suivi Est n°2

Montréal

6

Service de l'environnement

Section 3

Retour sur la dernière assemblée

Liste des décisions

Thématique	Décisions
Règle de fonctionnement du Comité	Les règles d'atteinte du quorum sont dorénavant de « 50% des membres +1 ».
Contenu des assemblées régulières	Approbation du procès-verbal La circulation, les odeurs, le bruit et la Chaire de recherche seront les prochains sujets abordés lors des rencontres de mars, juin et septembre 2017.

Montréal

5

Montréal

7

Liste des suivis

Suivis	Responsable	Échéancier
Cibler les dates précises pour les assemblées régulières pour l'année 2017	Ville de Montréal	À la sortie des calendriers municipaux
Présenter à combien d'unités de ménage correspond le 25 000 tonnes de matières qui seront traitées par le centre pilote de prétraitement.	Ville de Montréal	Prochaine assemblée régulière
Réfléchir à la structure de la première assemblée publique ainsi qu'au rôle des membres du Comité.	Comité	Assemblée régulière précédant la première assemblée publique

Étapes réalisées

- Comités de suivi 2 – octobre 2016
- Plan triennal d'immobilisation 2017-2019
- Comités internes

Section 4

Etat d'avancement du projet

Echéancier

- Comités de suivi 3 – 2017 (Q1)
- Mise-à-jour du dossier d'approbation de projet – 2017
- Achèvement des documents d'appel d'offres – 2017
- Lancement de l'appel d'offres – 2017
- Conception et construction – 2018-2020
- Mise en opération – 2020
- Mise en opération (CTMO Phase 2) – 2024

Revue de presse

Gazette - Retard infrastructures au PTI

- *Montreal's compost treatment centres, which were slated to start handling the city's organic waste as of 2019, are now expected to be completed more than a year behind schedule, for \$51 million more than originally budgeted.*



Section 5

Présentations thématiques



Thématiques de la rencontre

Odeurs :

- Introduction
- Recommandations
- Études
- Mitigation

Péril aviaire :

- Introduction
- Étude
- Mitigation



Introduction aux odeurs

- Introduction aux odeurs

<http://ici.radio-canada.ca/emissions/decouverte/2012-2013/Reportage.asp?idDoc=297047>



Introduction aux odeurs

▪ Introduction aux odeurs

- Unité Odeur (u.o./m³) : *Nombre de dilutions (avec de l'air inodore) nécessaire pour obtenir un mélange dont l'odeur est perçue par 50 % d'un jury*
- Référence
 - Seuil de perception : 1 u.o./m³
 - Seuil de reconnaissance : 2 à 3 u.o./m³
 - Seuil où il est probable d'avoir des plaintes : 10 u.o./m³
 - Personne parfumée dans un ascenseur : 20-50 u.o./m³
 - Gazon fraîchement coupé : 250 u.o./m³
 - Poubelle : 500 u.o./m³

Lignes directrices et Règlementations

MDDELCC (lignes directrices pour le choix du site):

- Inférieur à 1 u.o./m³, 98 % du temps (175 hr / an)
- Inférieur à 5 u.o./m³, 99,5 % du temps (44 hr / an)

Loi sur la qualité de l'environnement

- *Les émissions d'odeurs en provenance du lieu de compostage ne devront pas porter atteinte à la santé, au bien-être ni au confort de l'être humain.*

Ville de Montréal (règlement 90) :

- Inférieur à 1 u.o. en dehors des limites du terrain

Sources potentielles d'odeurs

Centres :

- Cheminée
- Portes

Circulation des camions :

- Transport
- En attente
- Entrée/sortie du bâtiment

Recommandations OCPM

Odeurs lors de la collecte et transport :

- Réaliser une étude sur la dispersion lors du transport
- Identifier mesures de mitigation

Recommandations OCPM

Odeurs liées aux opérations :

- Études selon les lignes directrices du MDDELCC
- Cheminée de 22,5m et éjection à 30 m/s (St-Laurent – normes hauteur)
- Installation de nez électroniques dans les zones résidentielles
- Dispositions MDDELCC incluses au règlement implantation des centres
- Que la durée et l'intensité jugées inacceptables soient déterminées en vue d'apporter des correctifs

Méthodologie des études

Source odeurs :

- Taux d'émission d'installations similaires
- Point d'émission est la cheminée

Données météo et terrain

Résultats :

- récepteurs discrets
- Isoplèthes (courbes)

Études réalisées

OCPM

- Montréal-Est
- RDP-PAT
- St-Laurent
- Lasalle (phase 2)

Transport

- Réalisée conjointement par Ville de Montréal et Polytechnique Montréal

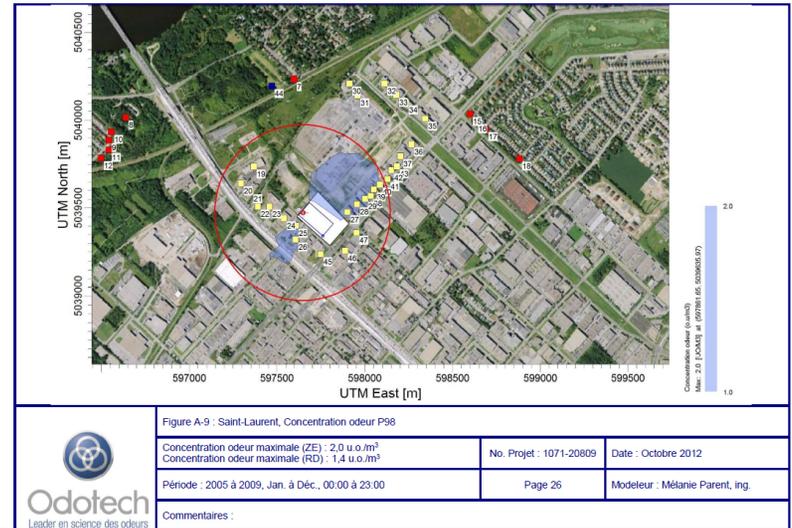
Taux d'émission d'installations similaires



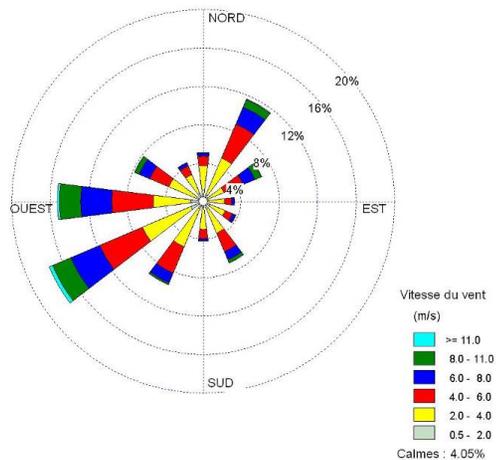
Mesure des odeurs par olfactométrie



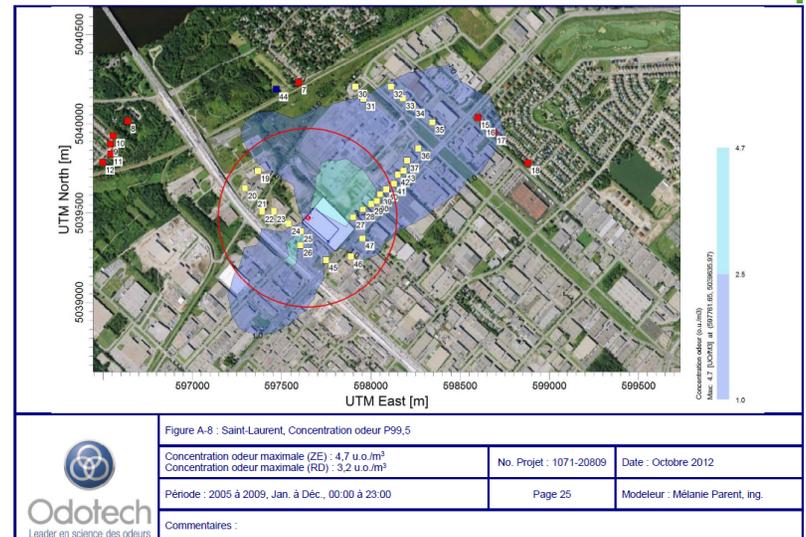
St-Laurent Concentration odeur maximale 98% du temps



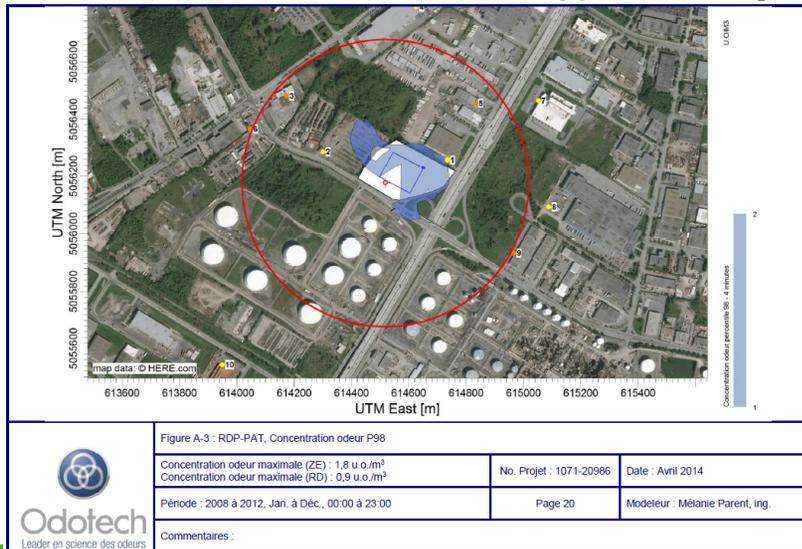
Rose des vents de la station de l'aéroport de PET : janvier 2005 à décembre 2009



St-Laurent Concentration odeur maximale 99.5 % du temps



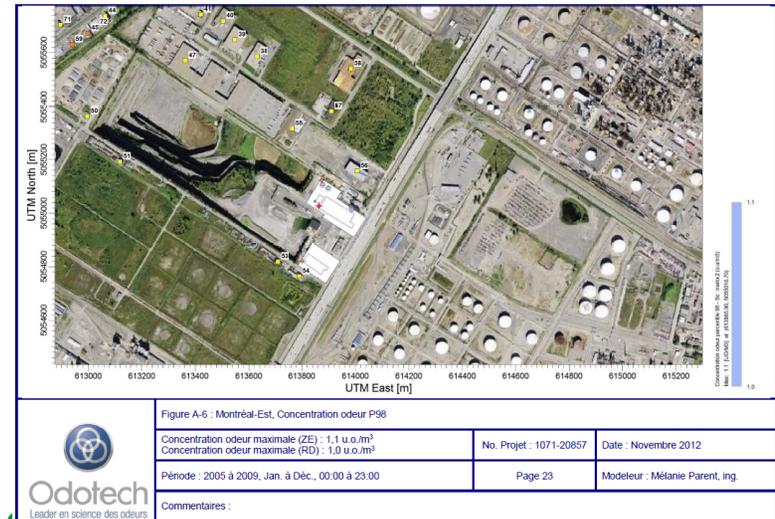
RDP – PAT Concentration maximale 98 % du temps



Montréal

28

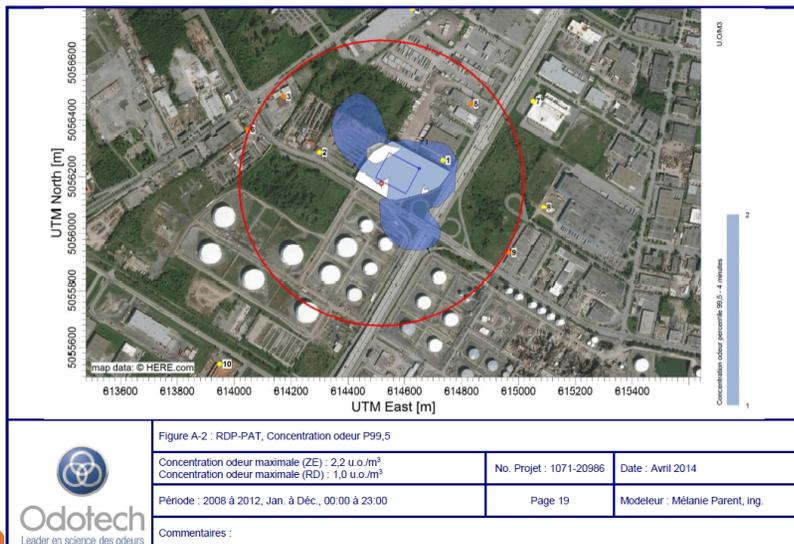
Montréal-Est Concentration maximale 98 % du temps



Montréal

30

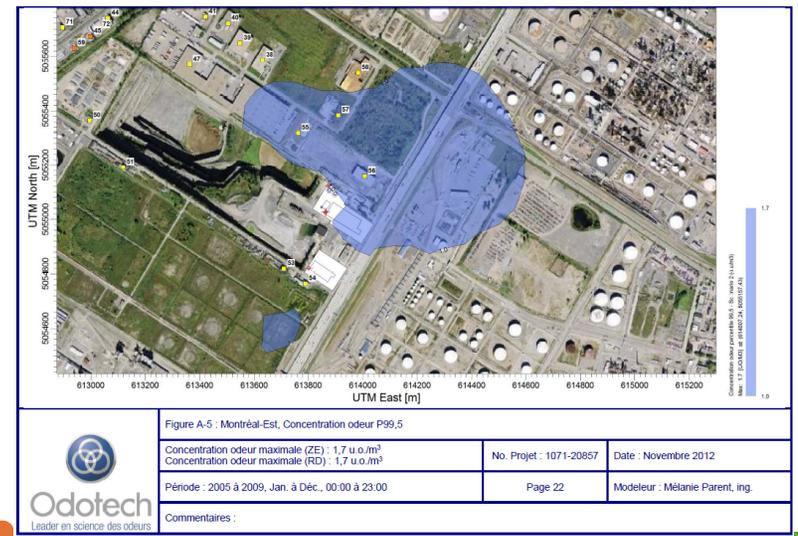
RDP – PAT Concentration maximale 99.5 % du temps



Montréal

29

Montréal-Est Concentration maximale 99.5 % du temps



Montréal

31

Constat sur les études

Odeurs des centres:

- Respectent les lignes directrices
- Respectent le règlement 90 de la Ville de Montréal
 - Inférieur à 1 u.o./m³



Mesures de mitigation

Odeurs :

- Bâtiments fermés à pression négative
- 6 changements d'air par heure
- Limites aux durées d'entreposage des matières
- Captage des odeurs à la source
- Système de mesure des odeurs en continu
- Lavage des roues de camions
- Filtration de l'air malodorant (laveur humide et biofiltre)
- 1 unique point d'émission : cheminée d'évacuation air traité
- Études d'impact odeurs à venir en cours de conception



Constat sur les études

Odeurs lors du transport:

- Étude réalisée en 2014 conjointement par la Ville et Polytechnique Montréal
- Nez électronique installé sur camions de collecte
- Odeurs de la collecte des résidus alimentaires ne sont pas supérieures à celles de la collecte des ordures ménagères même lorsque la collecte des résidus alimentaires est implantée



Mesures de mitigation

Nez électronique :

- Permet de suivre en temps réel les fluctuations des niveaux d'odeur



Système en continu en temps réel :

- Logiciel permettant de calculer en temps réel la dispersion des odeurs en fonction des lectures d'odeurs et de stations météo.



Mesures de mitigation

Biofiltre :

- Lit de matériaux (copeaux, média d'ingénierie) humides qui permet d'adsorber puis de dégrader les composés odorants

Laveur humide (compostage) :

- Système de douche par lequel passe l'air à traiter et qui permet d'absorber certains composés, principalement l'ammoniaque et particules en suspensions.



Plan de contingences

▪ Ligne 311 de la Ville de Montréal:

- Validation et suivi
- Registre des plaintes

▪ Présence de la Ville dans les centres

▪ Nettoyage des déversements

▪ Détournement en cas de problème important

▪ Suivi des actions correctives



Études supplémentaires requises

- Études lors de la conception
- Suivi en opération



QUESTIONS ?



Enjeu lié au péril aviaire

- Le « péril aviaire » désigne le risque de collision entre des aéronefs et des oiseaux.
- Site Ouest initialement situé sur les terrains de l'aéroport
- Site Ouest à la limite de la zone actuelle

Règlementation et normes

Transport Canada

- Identification activités à risques.

Aéroport de Montréal

- Ne s'objecte pas au choix du site.

Lignes directrices MDDELCC

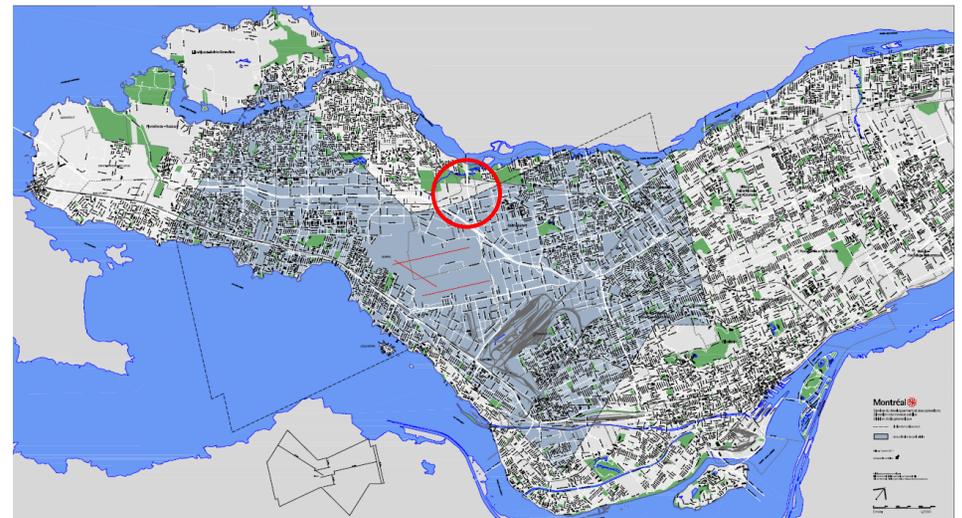
- Exploitation dans des conditions qui limitent la présence d'animaux et d'oiseaux.

Recommandations OCPM

Péril aviaire

- Aucune recommandation lors de la consultation sur le site St-Laurent

Zone primaire de péril aviaire (TC)



Études réalisées

WSP concluait :

- *Un centre fermé élimine les risques que les oiseaux et autres mammifères viennent s'y alimenter, car aucune nourriture n'est accessible.*
- *Le centre fermé, conçu et opéré selon les normes et conditions projetées, ne devraient pas avoir d'incidences sur les risques associés au péril aviaire.*

MDDELCC :

- *Revue de diverses études concluent qu'il n'y a pas de présence importante d'oiseaux.*

Péril aviaire

Il existe des précédents :

- **Winnipeg (site d'enfouissement depuis 96)**
 - Risques bien gérés (Transport Canada)
- **Toronto (centre de compostage fermé)**
 - Pas de risque supplémentaire observé (Autorités de l'aéroport)
- **Ottawa (centre de compostage fermé)**
 - Pas d'effet perceptible sur le péril aviaire (Autorités aéroportuaires)

Gestion des nuisances

Péril aviaire :

- Aucun accès direct, tout est à l'intérieur.
- Mise en place de moyens de contrôle éprouvés.

QUESTIONS ?

Section 6

Varia

Calendrier et thématiques 2017

- Calendrier des rencontres 2017
 - 3 rencontres : mars, juin, septembre
- Sujets et thématiques
 - *Gestion des nuisances : circulation, odeurs, bruit et Chaire de recherche*
- Première assemblée publique mars 2018
 - *Une fois que les membres auront fait un premier tour des principales informations*

Section 7

Prochaine rencontre

Prochaines rencontres

- Juin 2017
 - *7 juin comité Est*
 - *14 juin comité Ouest*
 - *Thème : Circulation*
- Septembre 2017
 - *Date à définir*
 - *Thème : Bruit et chaire de recherche*

Section 8

Clôture de la rencontre

Annexe 3 :

Revue de presse

City's compost centres a year behind schedule

RENÉ BRUEMMER

Montreal's compost treatment centres, which were slated to start handling the city's organic waste as of 2019, are now expected to be completed more than a year behind schedule, for \$51 million more than originally budgeted.

Figures from Montreal's three-year capital works budget for 2017-2019 reveal four of the five treatment centres, originally slated to be in operation as of 2019, are now scheduled to be completed by December 2020. The price of the five installations has risen to \$288 million, up from a projected cost estimate of \$237 million given by the city two years ago.

The city says its plan to collect organic waste by 2019 from all single-family homes and apartment buildings with eight units or less, covering two-thirds of all residents, still stands. Organic waste will have to be transported to off-island compost treatment centres, as is the case now.

The city attributes the cost increases and delays primarily to changes caused by the decision, in 2014, to shift one of the planned composting plants from the St-Michel Environmental Complex to a new location in east-end Pointe-aux-Trembles—Rivière-des-Prairies after protests from residents in the St-Michel district.

Contrary to the plant planned for St-Michel, the east-end plant will require larger, more expensive buildings because all of the composting will be done indoors, city spokesperson Geneviève Dubé said.

At the planned St-Laurent composting plant, decontamination

and construction on an existing building at the site, truck access from Pitfield Blvd. and the decision to attain LEED environmental certification boosted the price by \$13 million, to \$59 million and led to the setbacks.

The delay is the latest in a long series. In 2008, the city estimated it would build the centres by 2012. The due date was postponed over disagreements about where the centres should be located, with residents concerned about increased truck traffic, noise and odours.

Under its composting strategy, the city intends to build five treatment centres: two biomethanization plants that will treat green waste and household organic garbage in closed tunnels, extracting methane in the process to reduce greenhouse gases and to be recycled as energy. That "pre-compost" will be sent to two compost centres on the island, which will further transform it and other green waste into earth to be used for city projects and as landfill.

A "pre-treatment centre" is also being built, the first of its kind in Canada, that will triage household garbage, separating combustible materials to be burned as fuel for industry, heating and energy production. The goal is to divert as much waste as possible from landfills to reduce dumping costs and environmental damage.

The second biomethanization plant is slated to be built by 2024, depending on need. Once it is running, the city plans to extend organic waste collection to buildings with nine apartment units or more.

rbruemmer@postmedia.com
twitter.com/renebruemmer

